

Envoyé en préfecture le 18/09/2015

Reçu en préfecture le 18/09/2015

Affiché le

SLO

ID : 038-253804710-20150909-15_39-DE



N° 15.39
Avenant n° 1 – Lot 3
MARCHE TRAVAUX SIEGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 septembre 2015
Le bureau dûment convoqué le 31 août 2015
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 15.13 du 13 avril 2015
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur QUEMIN André

Il est exposé :

Dans le cadre des travaux d'extension du siège du syndicat, il convient de prendre en compte une moins-value sur le lot n° 3 – Gros œuvre.

Il s'agit de :

- D'un transfert de prestations du lot n° 5 pour un montant de – 800,00 € HT

En conclusion :

- Le montant de la moins-value s'élève donc à – 800,00 € HT
- Le montant initial du marché passe donc de 208 827,00 € HT à 208 027,00 € HT
- La diminution du montant initial HT du marché est de – 0,38 %

Il est proposé d'autoriser le président à signer cet avenant

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 09 septembre 2015

Paul-Louis HEYRIEUX,
président

